

Le tutorat entre pairs expliqué aux élèves et aux parents

Cette stratégie d'apprentissage est désormais installée au collège Jean Auguste Senèze à Arlanc parce qu'elle a fait ses preuves l'année scolaire passée. Le tutorat entre pairs existe dans de nombreux établissements scolaires tant au collège qu'au lycée ou à l'université.

Quelles sont les finalités du tutorat entre pairs ?

Cet accompagnement repose sur la possibilité pour un élève (le tuteur), d'expliquer comment faire à un autre (le tutoré) qui, tout seul, ne parviendrait pas à mener à bien une tâche. Le tuteur soutient un camarade et l'amène à réfléchir à la démarche qu'il entreprend pour que peu à peu il devienne capable de faire par lui-même.

Les objectifs du tutorat entre élèves :

- × accorder de l'importance à l'écoute et au dialogue entre les élèves
- × valoriser le rôle du tuteur au sein de l'établissement
- × développer la curiosité, la confiance en soi, le plaisir d'apprendre différemment.

Quelle est l'organisation mise en place ?

Les tuteurs sont issus de toutes classes. Ils se portent volontaires. Leurs compétences sont diverses. Des élèves d'une même classe peuvent aussi s'entraider. C'est une forme de tutorat entre pairs tout à fait possible.

Les parents des élèves tutorés ont donné leur accord par écrit et acceptent le tutorat entre pairs.

Les pairs sont sélectionnés en fonction de plusieurs critères : les besoins de l'élève tutoré, son emploi du temps, le profil du tuteur et sa disponibilité ainsi que sa charge de travail.

Les binômes (tuteur/tutoré) se rencontreront lors d'une première réunion. Celle-ci vise d'une part à expliquer le rôle du tuteur, les modalités d'organisation, et d'autre part permet tant au tuteur ainsi qu'au tutoré de se mettre d'accord sur un planning de rencontre et de travail à raison d'1 h / semaine.

Suite à cette réunion, le tuteur peut se retirer de la démarche. Un autre tuteur sera alors désigné. Si le tuteur accepte d'aider le tutoré qui lui est associé, un accord écrit des parents est exigé.

Le tutorat débutera le 2 octobre prochain.

Les groupes de tutorat s'engagent pour un trimestre minimum. Il peut être mis fin au tutorat dans des cas particuliers (mauvaise entente, non respect du Règlement intérieur du collège).

Moyens mis en oeuvre

Deux personnels de l'établissement sont référents. Un troisième, un personnel de vie scolaire est en charge de la gestion du dispositif.

La salle de réunion constitue un lieu calme et privilégié et les pairs pourront l'utiliser (dans le temps scolaire). Un ordinateur relié au réseau est à leur disposition.

Une certaine autonomie est donnée aux élèves concernés (possibilité de s'entraider pendant l'heure de permanence).

Un livret de suivi est diffusé à chaque constituant du binôme. Il constitue le document de référence qui sert de base à la préparation et à l'évaluation des séances de tutorat.

Les effets du tutorat

Un élève qui entre en 6ème voire en 5ème peut être déstabilisé par les exigences scolaires (*organisation du travail scolaire, anticipation et planification, méthodes de travail, nombre d'heures de cours important etc.*) ; un accompagnement personnalisé devient alors une nécessité si nous souhaitons faire réussir chaque élève. Le tutorat entre pairs est l'une des démarches possibles ; pour certains élèves il sera bénéfique, pour d'autres nous nous devrons d'inventer d'autres stratégies. L'évaluation du tutorat en juin dernier par les élèves concernés nous amène à poursuivre notre travail en ce sens.

Les effets bénéfiques du tutorat sur les élèves aidés sont connus : ils s'approprient des connaissances et des méthodes et apprennent à construire des démarches de résolution de problèmes ; ils reprennent confiance en eux et communiquent plus aisément avec autrui ; ils développent leur autonomie.

Le bénéfice pour le tuteur est induit par le rôle qu'il tient auprès de l'élève tutoré. Il est confronté à quelqu'un qui a besoin d'aide, d'explications pour parvenir à réaliser une tâche scolaire. Il s'interroge sur les difficultés que rencontre son camarade et sur la manière de s'y prendre pour l'aider. Il est altruiste par nature. Il vit aussi une situation d'apprentissage car il prend conscience de ses propres méthodes de travail et de réflexion. Il développe son aisance à l'oral et son argumentation car il doit non pas convaincre le tutoré mais veiller à la bonne compréhension de son propos par le tutoré.

En conclusion

Nous pouvons dire que l'intérêt ultime de cette démarche est de permettre une participation des élèves à leurs propres apprentissages.

Responsabiliser les élèves et induire une solidarité entre eux relèvent de l'éducation à la citoyenneté.

Le tutorat entre pairs complète l'action des équipes éducatives et pédagogiques en mettant à disposition des élèves des compétences de leurs camarades.

L'élève tutoré va à son rythme et a moins peur de se tromper car le tuteur est parfois plus à même de comprendre ce qui pose problème.

Il s'agit aussi pour nous de poursuivre le travail d'accompagnement de l'élève instauré depuis 2012 au collège d'Arlanc.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

PJ : bilan du tutorat 2013/2014

L Eugénie
principale